



**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT AMAND SUR SEVRE, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à 18h30, à la Mairie de SAINT AMAND SUR SEVRE, sous la Présidence de Madame Sylvie BAZANTAY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2024.

PRESENTS : Mme BAZANTAY Sylvie, Maire, Mr BERNARD Christian, Mme BOURASSEAU Natacha, Mr CHAILLOU Laurent, Mr DRAPEAU Antoine, Mme ECHASSERIAU Viviane, Mme HERAULT Béatrice, Mr HUVELIN Benjamin, Mme HUVELIN Sylvia, Mme MURZEAU Loren, Mme SOULARD Anne, Mme TURPEAU Danick.

ABSENTS EXCUSÉS : Mr BOISSONNOT André (qui a donné procuration à Mme ECHASSERIAU Viviane), Mr COUTANT Mathieu (qui a donné procuration à Mr Antoine DRAPEAU), Mr REVAUD Mickaël (qui a donné procuration à Mme SOULARD Anne).

Mme HERAULT Béatrice a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations.
- 2) Construction salle multi-activités : Demande de fonds de concours auprès de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.
- 3) Délégation du Conseil Municipal pour l'admission en non-valeur des créances inférieures à 100 €.
- 4) Education Musicale en Milieu Scolaire – Année 2024/2025 : Modification du temps d'intervention.
- 5) Instauration d'un tarif pour location des douches de la salle omnisports.
- 6) Réduction de tarif suite location de la salle socio-éducative.
- 7) Horaires de l'éclairage public.
- 8) Budget communal 2024 : Décision modificative n° 5.
- 9) Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juillet 2024 et désignation du secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 29 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

Mme Béatrice HERAULT été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales.

Décisions de Mme le Maire prises dans le cadre des délégations.

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DELEGATION RELATIVE A LA PASSATION DE MARCHES PUBLICS INFÉRIEURS A 15 000 € HT :

➤ **Décision n° 2024-043 du 19/08/2024 :**

Travaux de taillage avant curage de fossés

Ets GABARD (St Amand S/Sèvre) – 79700) : **766,32 € TTC** (638,60 € HT).

➤ **Décision n° 2024-044 du 23/08/2024 :**

Remplacement poignée extérieure salle omnisports

Ets MENARD Mikaël (St Amand S/Sèvre - 79700) : **545,69 € TTC** (454,74 € HT).